

FRANCE LYMPHOME ESPOIR

## Prix Jeune Chercheur

France Lymphome Espoir a décidé de décerner en 2021 une bourse « Prix Jeune Chercheur » dans le domaine des lymphomes d'un montant de 20 000€. Pour une recherche médicale, fondamentale ou clinique permettant un progrès significatif. Ou pour un projet de sciences humaines et sociales permettant à la personne soignée et à ses proches de mieux appréhender la maladie, la phase des soins, celle de la rémission accompagnée ou non de médicaments, pour un retour serein à la vie quotidienne.

### 1.Candidature

Les candidats devront être des médecins ou chercheurs (titulaires d'un doctorat) dans le domaine de la santé, et travailler dans une structure publique ou privée en France (hôpital, clinique, laboratoire ou institut de recherche). Les candidats devront être âgés de moins de 40 ans à la date de dépôt des candidatures

### 2.Soumission des projets

Les candidatures devront être adressées à FLE avec les documents suivants :

Un résumé de trois pages au plus, décrivant le rationnel et la problématique, les objectifs, la population et le(s) lieux(x) de l'étude, la faisabilité, le planning, le budget global, les résultats attendus, et les perspectives (cf. annexe 1)

Un résumé vulgarisé signé, à l'attention de nos donateurs destiné à notre communication sur notre site internet et nos réseaux sociaux

La liste des publications de l'équipe pour les trois dernières années

Une brève description des modalités d'utilisation de la somme allouée

Une lettre d'accord du Directeur de l'établissement de soins où se déroulera la recherche

Le curriculum vitae du candidat et de chaque membre de l'équipe

L'organigramme de l'équipe

La désignation de l'organisme gestionnaire qui sera destinataire du montant de la Bourse.

Cet organisme ne peut être qu'une structure juridique disposant de la personnalité morale (établissement public, organisme privé ou association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général, dûment déclaré et enregistré au Journal Officiel). Un autre organisme gestionnaire ne pourra pas être substitué à celui qui aura été désigné dans la soumission.

Les subventions de FLE ne font l'objet d'aucune contrepartie et en conséquence ne doivent pas être soumises à la TVA. Elles sont octroyées grâce à la générosité des donateurs à qui nous sommes tenus de fournir des informations sur l'utilisation de leurs dons et sur les résultats obtenus. Pour cette raison nous demandons aux équipes financées de nous fournir les justificatifs de dépenses ainsi qu'un bref rapport sur les travaux réalisés grâce aux subventions accordées.

**+** [En savoir plus](#)

FRANCE LYMPHOME ESPOIR

# PRIX JEUNE CHERCHEUR

**12 octobre 2019**

**15 novembre 2020**